

**DELIBERATIONS**  
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 décembre 2013

**POINT IX.2 :**  
**Questions financières : autonomisation financière de l'ICB, de l'ICMUB et du LEAD**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE**, avec 18 pour, 5 contre : l'autonomisation financière de l'ICB, de l'ICMUB et du LEAD.

Dijon, le 20 décembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement